

## CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 21 JUIN 2017

### COMPTE-RENDU

Le conseil communal a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour contenant une note de synthèse pour chaque dossier et adressée le 15/06/2017, soit au moins 5 jours francs avant la séance.

#### PRESENTS :

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de M. LEPOITTEVIN, Maire délégué

Mmes SÉBIRE - LORIMIER – M. LIOT – Mme CREN – M. LAISNEY - Mme SOURISSE - MM. VIGNET – ROUXEL – Mmes FATÔME - LAINÉ – M. LEROUX – Mmes BLED (arrivée à 18h08) - RENARD Nathalie - M. POIZOT – Mme BESNARD – M. LEREVEREND – Mmes DESPLAINS - TIFFREAU – MM. FRANÇOISE (arrivé à 18h10) - HOUIVET - GOUREMAN - KERRENEUR

#### ABSENTS EXCUSES :

Mme GESNOUIN	➤	pouvoir à Mme SÉBIRE
Mme DUFOUR	➤	pouvoir à Mme LAINÉ
M. BURNOUF	➤	pouvoir à M. ROUXEL
M. PINEL	➤	pouvoir à M. LAISNEY
Mme DELAUNAY	➤	pouvoir à Mme SOURISSE
M. FEUILLY	➤	pouvoir à Mme DESPLAINS
Mme RENARD Nicolle	➤	pouvoir à M. GOUREMAN
M. TAUPIN	➤	pouvoir à M. KERRENEUR

#### ABSENTS :

M. OVIVIER – M. VALTON

---

Mme Angélique BESNARD conformément à l'art. L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

*M. Le Maire délégué donne lecture des pouvoirs*

<p>➤ <b>Procès-verbal de la séance du 11/05/2017 - Adoption</b></p> <p>il est demandé au Conseil Communal d'adopter le procès-verbal de la séance du 11/05/2017</p> <p>Adoption du PV de la séance du 11/05/2017 lors du prochain conseil communal de Septembre</p>	<p><b>Vote du Conseil Communal</b></p> <p>Abstention :</p> <p>Contre :</p> <p>Pour :</p>
---	--

➤ **Informations et communications diverses**

Monsieur le Maire délégué informe le Conseil Communal

- des prochaines réunions du :

Conseil Communal de TOURLAVILLE

- ❖ Jeudi 21 septembre 2017 à 18h00
- ❖ Jeudi 12 octobre 2017 à 18h00
- ❖ Jeudi 9 novembre 2017 à 18h00
- ❖ Jeudi 7 décembre 2017 à 18h00

Conseil Municipal de CHERBOURG-EN-COTENTIN (à l'AGORA)

- Mercredi 28 juin 2017 à 17h00
- Vendredi 30 juin 2017 à 18h00 (élections sénatoriales)
- Mercredi 27 septembre 2017 à 17h00
- Mercredi 18 octobre 2017 à 17h00
- Mercredi 15 novembre 2017 à 17h00
- Jeudi 14 décembre 2017 à 17h00

Le Conseil Communal prend acte

M. Le Maire délégué

- *informe que la délégation allemande arrive jeudi 22 juin sur le territoire et précise que les membres du conseil sont conviés aux différentes manifestations proposées pour cet événement.*
- *remercie toutes les personnes qui ont participé au bon déroulement des élections ainsi que les services et particulièrement la directrice du service citoyenneté pour son travail.*
- *informe qu'un conseil municipal exceptionnel se déroulera le vendredi 30 juin 2017 à 18h00 pour les élections sénatoriales*

## 2017/017 - Rapport de synthèse du budget supplémentaire 2017

### Vote du Conseil Communal

Il est soumis au Conseil Communal le rapport de synthèse du Budget supplémentaire 2017.

Abstention : 9

Il est demandé au conseil communal de donner son avis pour inviter le conseil municipal à :

Contre : 0

- Approuver le budget supplémentaire du budget principal et de ses budgets annexes camping, panneaux photovoltaïques, creusement de fosses, port de plaisance, locations, parkings, eau et assainissement pour l'exercice 2017
- Autoriser le versement des subventions inscrites conformément à l'annexe B1.7 du budget

Pour : 22

### M. Le Maire délégué

- informe que le budget a été voté au mois de Mars et qu'au mois de juin, c'est le budget supplémentaire qui doit l'être.

- donne lecture du rapport de synthèse du budget supplémentaire, ce qu'il faut en retenir :
  - les reports importants, surtout en investissement
  - la structure de la dette qui est saine puisque notre emprunt diminue.

## 2017/018 - Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) - tarif 2018

### Vote du Conseil Communal

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin doit voter des tarifs uniques de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure qui s'appliqueront au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Abstention : 5

Contre : 0

Pour rappel, c'est l'article 171 de la loi du 04 août 2008 de modernisation de l'économie qui a créé la TLPE qui s'est substituée aux taxes locales existantes, à savoir la Taxe sur les Affiches (TSA) et la Taxe Sur les Emplacements publicitaires fixes (TSE).

Pour : 26

Chaque commune déléguée avait instauré la TLPE avec pour objectif principal de lutter contre la prolifération de la pollution visuelle.

Cependant, toutes les communes appliquaient les tarifs maximums sauf celle de Tourlaville. Une solution intermédiaire est proposée pour ne pas augmenter brutalement les redevables Tourlavillais tout en conservant le niveau de recettes actuel. Les tarifs pourront être revus l'année prochaine pour 2019.

Il est demandé au Conseil Communal de donner son avis afin de proposer au Conseil Municipal :

- de maintenir l'exonération de plein droit des enseignes dont la superficie totale est inférieure ou égale à 7 m<sup>2</sup>
- d'exonérer, en application de l'article L.2333-8 du CGCT, les enseignes non scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m<sup>2</sup>
- d'appliquer une réfaction du tarif de 50 % pour les surfaces dont la somme des superficies est comprise entre 12 et 20 m<sup>2</sup>
- d'appliquer les tarifs suivants :

Superficie des enseignes	
< ou = à 7 m <sup>2</sup>	Exonéré
< à 12 m <sup>2</sup> (autres que scellées au sol)	Exonéré
< à 12 m <sup>2</sup>	18 €
Entre 12 et 20 m <sup>2</sup>	18 €
Entre 20 et 50 m <sup>2</sup>	36 €
Plus de 50 m <sup>2</sup>	72 €

Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques		Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques	
Superficie < à 50 m <sup>2</sup>	18 €	Superficie < à 50 m <sup>2</sup>	54 €
Superficie > à 50 m <sup>2</sup>	36 €	Superficie > à 50 m <sup>2</sup>	108 €

*M. Le Maire délégué précise que la TLPE sur la commune déléguée de Tourlaville représente la somme de 210 000 € sur un total global sur Cherbourg-en-Cotentin d'un montant de 474 600 €.*

**2017/019 - Coopérative du becquet – autorisation de programme/crédit de paiement (16d00028) - actualisation des crédits de paiements n°1/2017**

**Vote du Conseil Communal**

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 31

Par délibération 2015-12-17/21 du 17 décembre 2015, la commune déléguée de Tourlaville a créé l'autorisation de programme pour la coopérative du Becquet.

Le plan de financement initial était le suivant :

<b>Total AP 2016/2017</b>	<b>2 425 000.00</b>
CP 2016	425 000.00
CP 2017	2 000 000.00

Suite à une nouvelle estimation des travaux effectuée et actualisée fin mars 2017, il apparaît que le montant initial de l'autorisation de programme doit être réévalué de 345 201 € (cf note jointe).

De ce fait et compte tenu du déroulement des travaux, il convient d'actualiser les crédits de paiement afférents à cette opération de la manière suivante :

<b>Total AP 2016/2019</b>	<b>2 770 201.00</b>
CP 2016	4 726.00
CP 2017	450 000.00
CP 2018	1 175 000.00
CP 2019	1 140 475.00

Il est demandé au Conseil Communal de donner son avis pour inviter le Conseil Municipal à :

- autoriser l'augmentation de l'autorisation de programme de 345 201 € pour la porter au montant total de 2 770 201 €

- autoriser l'ouverture des crédits de paiement comme suit :

- 2016                    4 726 €
- 2017                    450 000 €
- 2018                    1 175 000 €
- 2019                    1 140 475 €

soit un total de 2 770 201 € TTC.

**2017/020 - Extension du cimetière de Tourlaville – autorisation de programme (15d00014) – actualisation des crédits de paiement n°1/2017**

**Vote du Conseil Communal**

Par délibération n° 2015-12-17/20, le conseil municipal de Tourlaville a créé une AP CP pour l'extension du cimetière.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 31

En ce qui concerne l'autorisation de programme dédiée à l'extension du cimetière de Tourlaville, le plan de financement initial de cette opération était le suivant :

<b>Total AP 2015/2017</b>	<b>508 000.00</b>
CP 2015	81 564.00
CP 2016	306 436.00
CP 2017	120 000.00

Par délibération 2016/608, le financement de cette opération a été actualisé comme suit :

<b>Total AP 2015/2017</b>	<b>508 000.00</b>
CP 2015	81 564.00
CP 2016	228 308.00
CP 2017	198 128.00

Compte tenu du déroulement des travaux, il est aujourd'hui proposé d'actualiser les crédits de paiement de cette opération de la manière suivante :

<b>Total AP 2015/2017</b>	<b>508 000.00</b>
CP 2015	81 564.00
CP 2016	15 530.64
CP 2017	410 905.36

Il est demandé au Conseil Communal de donner son avis pour inviter le Conseil Municipal dans le cadre de l'extension du cimetière de Tourlaville à :

- autoriser la révision de la répartition des crédits de paiement ainsi qu'il suit :
  - 2015 : 81 564.00 €
  - 2016 : 15 530.64 €
  - 2017 : 410 905.36 €

soit un total de 508 000.00 €.

*M. Le Maire délégué précise que les travaux de la salle de recueillement sont terminés et qu'elle vient d'être inaugurée juste avant le conseil de ce soir.*

**2017/021 - Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – programmation complémentaire exercice 2017**

**Vote du Conseil Communal**

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 31

Il est exposé au Conseil Communal que des travaux peuvent être subventionnés par l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Aussi, il est proposé de présenter les huit dossiers suivants :

**- Aménagement des locaux de la Police Municipale**

Il s'agit d'un aménagement pour installer des bureaux de la police municipale dans le secteur centre de Cherbourg-en-Cotentin pour 10 agents. Les travaux portent sur la sécurisation de l'espace, l'aménagement intérieur, la création et le raccordement de sanitaires, douches, l'ameublement de la banque d'accueil, la liaison extérieure par la rue Grande Vallée.

Le plan de financement de ces travaux s'établit de la façon suivante (montants HT) :

Dépenses :	58 333 €
Recettes :	
- Financement propre à la collectivité	58 333 €

**- Mise en accessibilité de la Cité de la Mer**

Ce programme consiste en la remise à niveau, à l'aménagement des zones d'éclairage, à l'aménagement des voies de circulation piétonnes PMR – Ad'Ap et à l'aménagement de zones de stationnements pour personnes à mobilité réduite.

Le plan de financement de ces travaux s'établit de la façon suivante (montants HT) :

Dépenses :	257 000 €
Recettes :	
- Financement propre à la collectivité	257 000 €

**- Rénovation de la piste d'athlétisme et mise en place d'un arrosage intégré terrain en herbe au Stade Maurice Postaire (commune déléguée de Cherbourg-Octeville)**

De par sa situation en centre-ville et sa spécificité, la piste d'athlétisme accueille tous les scolaires du centre-ville et des quartiers périphériques ainsi que des associations. Le stade de foot est utilisé par l'ASC Football dans le cadre du championnat. La piste en tartan du stade Maurice Postaire date de 1984 est très vétuste. Elle n'offre plus les conditions de sécurité et de qualité de pratique aux usagers et ne permet pas de répondre aux normes fédérales. Elle nécessite d'être rénovée dans son ensemble. Parallèlement, afin de s'inscrire dans une démarche de développement durable, la Ville de Cherbourg-Octeville a engagé depuis plusieurs années la mise en place d'arrosages intégrés sur ses terrains de football en herbe. Le stade Postaire entre dans cette programmation.

Le plan de financement de ces travaux s'établit de la façon suivante (montants HT) :

Dépenses :	780 000 €
Recettes :	
- Financement propre à la collectivité	780 000 €

---

**- Toiture du gymnase de la Manécierie (commune déléguée de Cherbourg-Octeville)**

La toiture du gymnase de la Manécierie présente des fuites car les chéneaux sont vieillissants et percés. De nombreuses réparations ont déjà été effectuées sur ces chéneaux mais à présent ils doivent être remplacés. De plus, les vestiaires et le sol du gymnase ont été refaits respectivement en 2015 et 2016. Afin de préserver ces nouveaux équipements, il est indispensable d'intervenir sur la toiture.

Le plan de financement de ces travaux s'établit de la façon suivante (montants HT) :

Dépenses :	131 666 €
Recettes :	
- Financement propre à la collectivité	131 666 €

**- Mise en accessibilité de l'école Jean Goubert, rue des Résistants (commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville)**

Cet établissement situé à proximité immédiate de la mairie déléguée n'est pas accessible actuellement et pour accéder au rez-de-chaussée, il faut franchir 7 marches. Cette école dispose aussi de classes en étages. Après la confection d'une rampe d'accès en rez-de-chaussée, il faut créer un ascenseur intérieur afin de desservir le premier étage et divers aménagements dont des sanitaires adaptés à toutes sortes de handicaps.

Le plan de financement de ces travaux s'établit de la façon suivante (montants HT) :

Dépenses :	150 800 €
Recettes :	
- Financement propre à la collectivité	150 800 €

**- Mise en accessibilité du centre socio culturel « La Mosaïque » par l'installation d'un ascenseur, rue des Poètes (commune déléguée de La Glacerie)**

Cet établissement situé dans le centre de La Glacerie est construit sur 3 étages et ils ne sont accessibles que par un escalier de 3 volées par étage. Aussi, il est impératif de le rendre accessible en installant un ascenseur afin que son usage actuel au service des Glacériens et des associations soit pérennisé.

Le plan de financement de ces travaux s'établit de la façon suivante (montants HT) :

Dépenses :	147 000 €
Recettes :	
- Financement propre à la collectivité	147 000 €

**- Église Notre Dame – reprise et mise en sécurité charpente, toiture et maçonnerie (commune déléguée de Querqueville) – PHASE COMPLEMENTAIRE DE TRAVAUX**

De manière générale, les bois de charpente sont altérés par la présence d'insectes xylophages et de traces d'humidité. La toiture est poreuse et les lauzes glissent par manque de chevilles. Les problématiques d'infiltration en toiture se sont accentuées à la rupture d'un arbalétrier qui a entraîné un affaissement de toiture, des déformations de la charpente et des fissures évolutives ainsi que de l'humidité des éléments de maçonnerie. Il est donc nécessaire de prévoir des travaux de réfection importants.



Le plan de financement de ces travaux s'établit de la façon suivante (montants HT) :

Dépenses :	333 333 €
Recettes :	
- Financement propre à la collectivité	333 333 €

**- Rénovation des locaux de restauration de l'école Jean-Jacques Rousseau (commune déléguée de Tourlaville)**

Dans un premier temps, les travaux consistent en la mise en conformité de la cuisine existante notamment au niveau de l'installation électrique. Dans un second temps, des travaux de démolition et de réfection (démolition vestiaires existants, aménagement de nouveaux locaux dans les deux garages actuels et création d'un quai de chargement) sont envisagés pour permettre de préparer les repas en liaison froide des écoles de la Glacerie et de Querqueville

Le plan de financement de ces travaux s'établit de la façon suivante (montants HT) :

Dépenses :	180 000 €
Recettes :	
- Financement propre à la collectivité	180 000 €

Les subventions obtenues viendront en déduction du financement propre à la collectivité.

Il est demandé au Conseil Communal de donner son avis pour inviter le Conseil Municipal à :

- Accepter les plans de financement présentés
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions au taux maximal autorisé au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux concernant les dossiers de travaux présentés ci-dessus.

M. Le Maire délégué

- *informe que les communes déléguées de La Glacerie et de Querqueville sollicitent le restaurant scolaire de l'école J. Jacques Rousseau pour la fourniture de repas dans leurs écoles.*
- *précise qu'un certain nombre de travaux seront à faire sur la cantine afin de réaliser cette prestation.*
- *est satisfait que la Glacerie et Querqueville sollicitent notre cantine centrale. M. LINCHENEAU et M. MAGHE ont visité les lieux.*
- *l'objectif est de fournir ces repas à partir de la rentrée scolaire prochaine.*

**2017/022 - Convention de partenariat « Mon compte partenaire CAF »**

**Vote du Conseil  
Communal**

La caisse d'allocations familiales partenaire des collectivités sur de nombreux services aux familles fait évoluer ses dispositifs. Les structures petite enfance, certains ALSH périscolaires des communes historiques utilisent les services "CAF PRO" pour calculer les tarifs des familles utilisatrices. Ce mode de calcul basé sur le quotient CAF permet aux collectivités de percevoir les prestations de service liées aux fonctionnements des différents accueils : prestation de service ordinaire et contrat enfance jeunesse.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 31

Au 1er octobre 2017, la transmission des données se fera via un accès à des services mis à disposition sur un espace sécurisé dénommé « Mon Compte Partenaire », mis en œuvre par la caisse nationale. Il est composé de services, de pages d'informations et d'aide. La collectivité désigne deux administrateurs issus de la direction de la coordination des politiques publiques, un titulaire et un suppléant qui auront en charge la gestion globale et désignation des comptes utilisateurs en lien avec les gestionnaires par politique et territoire, ce en mode délégué pour les accueils de jeunes enfants et les activités de loisirs.

Un administrateur action sociale est aussi désigné. Cet agent a en charge l'accompagnement social des agents de la collectivité, celui-ci aura accès à d'autres données et bénéficiera d'un autre profil utilisateur (T1).

Une convention globale (annexe1) d'accès à "Mon compte partenaire" précise les engagements des deux partenaires notamment en matière de nature de données traitées, confidentialité, archivages, sécurité et traçabilité. Cette convention est annuelle reconduite par tacite reconduction et prévoit les clauses de résiliation. Elle est adjointe d'un contrat de service pris en application de la convention d'accès qui définit les interlocuteurs des partenaires (annexe 2), et le nombre d'utilisateurs autorisés, 30 au profil T2 (prestataires de services sociaux bénéficiaires de subventions d'actions sociales Caf pour le calcul des participations familiales basées sur le quotient familial).

Il est demandé au Conseil Communal de donner son avis pour inviter le Conseil Municipal à autoriser M. Le Maire à la signature de la convention et au contrat de service

## 2017/023 - Programme de voiries 2017-2020

### Vote du Conseil Communal

En sa qualité de gestionnaire du domaine public de voirie, la ville de Cherbourg-en-Cotentin se doit de poursuivre la démarche engagée par la communauté urbaine de Cherbourg avant la création de la commune nouvelle en termes de programmation des dépenses d'investissement sur le réseau viaire.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 31

Les objectifs de ce programme de travaux de voirie sont les suivants :

- \* assurer la pérennité du patrimoine de voirie,
- \* améliorer la sécurité routière,
- \* offrir un bon niveau de confort,
- \* améliorer la coordination entre les différents concessionnaires de voirie et des réseaux d'assainissement et d'eau potable.

L'ensemble de ces objectifs a été pris en compte dans l'élaboration d'un schéma directeur (joint en annexe) permettant de définir les travaux à retenir.

Ce programme a été établi en étroite collaboration avec la direction du cycle de l'eau, en concertation avec les communes déléguées et sur la base de l'état des lieux du réseau viaire initié par la communauté urbaine de Cherbourg en 2015.

Ces travaux concernent :

- \* des opérations de voiries seules,
- \* des opérations de voiries en accompagnement des travaux du cycle de l'eau.

Financièrement, ce programme est basé sur une dotation totale de 2 millions d'euros annuels, complétée par des reliquats 2016 proposés au budget supplémentaire.

Après l'avis favorable de la commission technique en date du 19/06/2017, il est demandé au Conseil Communal de donner son avis pour inviter le Conseil municipal à :

- approuver le programme de travaux de voirie 2017-2020 pour la commune de Cherbourg-en-Cotentin
- autoriser le maire à solliciter les subventions les plus larges.

*M. LIOT précise que le programme voirie sera appliqué après que les travaux de réseaux soient réalisés*

*M. Le Maire délégué précise qu'en annexe, se trouve le schéma directeur de programmation des travaux de voirie et de réseaux d'eau potable et d'assainissement, le récapitulatif de comptage de véhicule, la cartographie de la circulation routière 2016.*

**2017/024 - Programme pluriannuel de travaux d'eau potable et d'assainissement 2016/2018 pour l'accompagnement aux travaux de voirie**

**Vote du Conseil Communal**

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 31

La direction de la voirie et de l'éclairage public a élaboré un programme pluriannuel de travaux de voirie sur la période 2017/2020. Il a été travaillé en collaboration avec la direction du cycle de l'eau pour permettre des accompagnements respectifs sur les chantiers afin d'optimiser les travaux. L'ensemble des paramètres pris en compte pour définir les travaux à retenir figurent dans le schéma directeur joint au présent exposé.

Ce programme de travaux a été établi afin de répondre à trois problématiques principales :

- La poursuite du renouvellement des canalisations d'eau potable pour réduire notamment les pertes d'eau du réseau,
- Le développement de l'agglomération à travers les extensions du réseau de distribution sur les opérations nouvelles d'urbanisation,
- Limiter l'arrivée d'eau parasite aux stations d'épuration.

La direction du cycle de l'eau dispose de cartes thématiques référençant tous les dysfonctionnements constatés sur le terrain ces dernières années : fuites d'eau potable, qualité de l'eau et les sites d'interventions nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

L'étude de ces cartes a permis de prioriser les secteurs nécessitant des travaux.

Le programme de dépenses prévisionnelles a été ajusté pour intégrer l'accompagnement voirie et le développement de la sectorisation du réseau d'eau potable dont l'objectif est de permettre l'amélioration de la détection des fuites.

Le tableau récapitulatif des montants de travaux programmés de la direction du cycle de l'eau pour l'accompagnement de la programmation voirie par année et par type de réseaux est le suivant :

Année	Eaux pluviales TTC	Eaux usées HT	Eau potable HT	Défense incendie TTC	Total/an
<b>2017</b>	216 000 €	219 000 €	310 000 €	32 000 €	777 000 €
<b>2018</b>	557 000 €	271 000 €	200 000 €	12 000 €	1 040 000 €
<b>2019</b>	427 000 €	359 000 €	408 000 €	20 000 €	1 214 000 €
<b>Total</b>	1 200 000 €	849 000 €	918 000 €	64 000 €	3 031 000 €

Le programme de travaux proposé a été structuré sur la base des enveloppes de travaux prévisionnelles définies par les prospectives budgétaires 2016/2018.

Le programme exclusif de la direction du cycle de l'eau fera l'objet d'une nouvelle programmation à compter de l'année 2019.

Les travaux sont réalisés sous charte qualité.

Après l'avis favorable de la commission technique en date du 19/06/2017, il est demandé au Conseil Communal de donner son avis pour inviter le Conseil Municipal à adopter ce programme

*M. LIOT précise que ces travaux concerneront pour l'année 2016 : la rue du Bois et la Cité Mon Toit, en 2017 : la rue Braun et la rue du Hameau Vivier, en 2018 : il y aura l'eau, l'assainissement et la voirie : Rue Médéric (entre Briand et Noé), Rue Bourvil, en 2019 : Rue Gambetta (entre la Noé et Prairies)*

**2017/025 - 50<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage Turlaville/Northeim – déplacement de la délégation française – Fixation des tarifs de participation au déplacement**

**Vote du Conseil Communal**

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 31

Dans le cadre des festivités proposées à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage Turlaville - Northeim, une délégation officielle de la Ville sera reçue à Northeim du 14 au 18 septembre 2017.

Les membres de la délégation officielle sont invités à participer aux frais de ce déplacement.

Aussi, il convient d'en fixer les tarifs et les exonérations :

- membre de la délégation officielle attributaire d'une indemnité de fonction d' élu : 150 €
- membre de la délégation officielle non attributaire d'une indemnité de fonction d' élu : 50 €
- membre accompagnant : 250 €

Exonérations :

- fonctionnaires dans le cadre d'un ordre de mission
- traducteur

Il est demandé au Conseil Communal de donner son avis pour inviter le Conseil Municipal à fixer les tarifs et les exonérations du déplacement à Northeim de la délégation officielle française à l'occasion des festivités du 50<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage Turlaville/Northeim tels que présentés ci-dessus

*M. Le Maire délégué souhaite de bonnes vacances aux élus et remercie la presse pour sa présence aux différents conseils.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 18h32**

**Le Maire délégué**

**Gilbert LEPOITTEVIN**